

# Inscription sur le Registre municipal des personnes fragiles ou isolées

*Un dispositif de veille est remis en place à Saint Étienne de Montluc à destination des personnes fragiles ou isolées de la commune. Pour en bénéficier il suffit de se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale.*

À l'approche de l'été, la ville de Saint Étienne de Montluc renforce sa vigilance à l'intention des personnes fragiles ou isolées, et les invite à se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale afin de s'inscrire sur le registre communal.

Ce dispositif de veille a pour objectif de constituer un recensement des personnes fragiles ou isolées de la commune. Lors d'événements exceptionnels de type canicule, grand froid, épidémie, etc, l'inscription sur ce registre permet à la Mairie d'adresser aux inscrits un message de prévention, de porter assistance et secours à toute personne inscrite.

Ce registre est confidentiel, il ne peut être consulté que par un nombre restreint de professionnels du CCAS soumis au secret professionnel.

## Pour figurer sur ce registre :

Toute personne âgée de plus de 65 ans, de 60 ans ou plus reconnue comme invalide, majeure en situation de handicap, peut remplir le document ci-dessous et le retourner au Centre Communal d'Action Social par courrier adressé au Centre Communal d'Action Sociale – Place de la Mairie – 44360 Saint Étienne de Montluc, déposé en mairie ou par mail à l'adresse [ccas@st-etienne-montluc.net](mailto:ccas@st-etienne-montluc.net) 